



CSAL du 31 janvier 2024
déclaration liminaire FO-DGFIP 2A - Solidaires Finances Publiques 2A

Madame la Présidente,

Nous venons siéger ce jour, en 2ème convocation, après avoir voté unanimement contre vos présentations des sujets "PLF emplois 2024" et "transfert de mission du SIE vers le PRS" le 11 janvier.

Nous ne nous faisons pas d'illusions sur d'éventuelles évolutions concernant ces 2 sujets présentés à nouveau aujourd'hui pour avis. L'administration n'a jamais pris en compte l'argumentaire développé par les O.S. en 1ère séance pour modifier l'un de ses projets. Il nous paraît cependant nécessaire de venir siéger aujourd'hui pour discuter entre autres d'un point important annoncé lors du 1er comité, important pour nous et pour les collègues du contrôle fiscal : la Brigade Anti Fraude.

Ce projet a soulevé lors du 1er CSAL de nombreuses questions de notre part. Pour cette 2ème séance, nous avons demandé la convocation à titre d'expert de nos collègues vérificateurs car ils tiennent à leur tour à vous faire part à travers les points suivants de leurs attentes, de leurs interrogations et de leurs vives inquiétudes à l'annonce de cette mesure.

- Le manque de concertation, tout d'abord, est déplorable. Avant-même une présentation en instance officielle, rien n'empêchait une discussion avec les personnels concernés, ce qui aurait pu permettre une présentation plus aboutie.
- Comment réserver un accueil favorable à un tel projet alors qu'il y a moins d'un an, en audience, la direction s'engageait à ce qu'il n'y ait plus de changement au contrôle suite à la création du PUC, déjà imposé sans concertation ?
- Le problème de la non-attractivité du métier de vérificateur ne passe pas par une nouvelle structure mais d'abord par une revalorisation indemnitaire conséquente des agents concernés, à commencer par la rémunération des personnels en BdV. Ensuite, si la BdV traite déjà bien évidemment des dossiers fraudogènes, c'est l'examen des dossiers les plus sensibles qui doit être confié à des services spécialisés, mais basés

sur le continent. Nul ne peut ignorer que la délinquance économique en Corse a trait au crime organisé et à la mafia, dont nul n'ignore également les méthodes.

- Au regard de la dimension actuelle de la BdV dans le département, la création d'une BAF ne nous paraît pas pertinente : Les BAF ou BAC au niveau national n'ont été instaurées que dans de gros départements et représentent entre 10 et 12% de l'ensemble des agents vérificateurs, sur la base du volontariat. Jamais une BdV n'a été divisée en 2 pour créer une de ces Brigade spécialisée, encore moins dans un petit département comme le notre.
- La création d'une BAF ferait de plus double-emploi avec la DIRCOFI du Sud-Est : sur ses 21 brigades, 2 sont constituées en BAF et interviennent déjà sur des dossiers sensibles de compétence BdV !
- Si une BAF venait quand-même à voir le jour comme elle nous l'est présentée, il est à craindre qu'elle n'attire personne pour les raisons déjà évoquées, alors cela priverait la BdV d'éventuels renforts classiques, puisque qualifiée à 4 emplois au Tagerfip. Au lieu de renforcer le contrôle fiscal, au contraire cette mesure l'affaiblirait avec une brigade limitée en emplois et des dossiers fraudogènes non traités puisque fléchés BAF, donc relevant d'une coquille vide !

Pour toutes ces raisons que nous sommes venus développer aujourd'hui, nous vous demandons de revoir ce projet madame la Présidente. Si, comme vous, nous reconnaissons la nécessité indiscutable de renforcer le contrôle fiscal dans notre région, cela passe d'abord et surtout par une plus grande attractivité de l'actuelle BdV.

Les élus FO-DGFIP et Solidaires au CSAL de Corse du Sud